



Municipalité de la
Commune de Givrins

Préavis n° 34/2024
au Conseil communal du 27 novembre 2024

Budget 2025

Responsable du dossier : *M. Cédric Nardone, Municipal*

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité présente et soumet au Conseil communal le budget de l'année 2025 pour approbation.

		Charges	Produits
1	Administration	774'178.52	10'350.00
2	Finances	2'635'761.27	5'867'490.00
3	Bâtiments	855'285.71	951'872.10
4	Travaux	809'967.31	432'354.02
5	Instruction publique et cultes	600'146.14	0.00
6	Police	306'001.35	7'000.00
7	Sécurité sociale	1'398'570.35	0.00
8	Services Industriels	216'909.66	202'409.66
Total		7'596'820.31	7'471'475.78
Excédent de charges		125'344.53	

Commentaires généraux

L'excédent de charges a été contenu par la dissolution de réserves à hauteur de 150'000 CHF. Sans cela, il se serait monté à 275'344.53 CHF.

Une refonte en profondeur du plan de compte a été effectuée. Cela concerne principalement les bâtiments et propriétés de la Commune afin de montrer de façon transparente les coûts et revenus par bâtiment, et même par appartement.

Le budget 2024 a ainsi été réparti afin de permettre la meilleure comparaison possible. Les écritures de l'exercice 2024 ont été saisies selon cette logique.

Les détails indiqués dans le budget ne sont pas commentés ci-dessous, sauf cas particulier.

1. Administration Générale

10 Autorités

Au vu des difficultés financières de la Commune, la Municipalité se doit d'améliorer la capacité financière de la Commune au travers de projets ciblés tout en veillant à contenir ses vacations dans une mesure proportionnée.

11 Administration

La Municipalité souhaite adapter le salaire du Greffe à ce qui est pratiqué dans la région.

12 Service de l'économat

En 2024, du mobilier a été acheté afin d'équiper le Pôle Technique et l'Aide-Boursière.

14 Service des intérêts généraux

140.3185.000 Honoraires et frais d'expertises : dans le budget 2024 figuraient les actions du PECC. Celles-ci figurent désormais dans le compte 470.3185.000 PECC, charges actions communales plan énergie-climat

18 Transports publics

Le budget relatif aux cartes flex des CFF a été adapté afin de mieux coller à la réalité. Cette prestation ne coûtant toutefois rien à la Commune, tout en étant appréciée, elle est maintenue en 2025.

Le montant de 111'620.30 CHF figurant dans les transports régionaux nous est imposé par la DGMR.

19 Service d'informatique

Les comptes ont été ventilés pour plus de transparence. La hausse des coûts s'explique par :

- le remplacement de deux ordinateurs portables pour le Greffe et le bureau du Conseil Communal ;
- la refonte du site internet permettant de mieux communiquer avec la population tout en simplifiant le travail du contrôle des habitants ;
- la mise à niveau du guichet virtuel de notre Commune qui est peu pratique.

2. Finances

20 Comptabilité

200.3011.000 Rétribution bourse : le taux de travail actuel est insuffisant. Il convient de l'adapter afin de permettre à la Bourse de pouvoir effectuer correctement son travail tout en communiquant d'avantage avec les Municipaux sur l'évolution du budget. En outre, deux importants chantiers arrivent : la migration MCH2 et la recherche d'erreurs du passé.

200.3101.000 Frais de reliure des comptes : cela fait 10 ans que les comptes de la Commune n'ont pas été reliés, alors qu'il s'agit d'une obligation légale qu'il convient de couvrir.

21 Impôts

Les revenus ont été adaptés aux acomptes reçus à fin septembre 2024.

22 Service financier

Le montant concernant la péréquation a été reporté tel que communiqué par le canton. La perte sur débiteur attendue en 2024 ne devrait se réaliser qu'en 2025 pour environ CHF 100'000.-. Une provision ayant été constituée en 2023, elle sera relâchée en 2025 pour l'absorber.

3. Domaines et Bâtiments

310 Terrains

Le cabanon de Monterêt est depuis longtemps à l'abandon.

321 Pâturages

Le chalet du CAF à la Pile-Dessus accueille régulièrement des membres du CAF. En cas de foudre, la Commune peut être tenue pour responsable si le chalet devrait prendre feu. Un paratonnerre sera donc installé pour prévenir ce risque.

321.4800.000 Prél. s/fonds de réserve : un prélèvement sur le fonds de réserve pour travaux divers a été effectué, ce compte devant être supprimé lors du passage à MCH2.

35 Bâtiments communaux

Comme indiqué précédemment, les comptes des bâtiments communaux ont été intégralement adaptés, chaque bâtiment répertorié à l'ECA est séparé.

350 Bâtiment Rte de Trélex 1 (ECA n°92)

Les compteurs doivent être remplacés afin de pouvoir facturer correctement les locataires.

351 Bâtiment Rte de la Bellangère 4-6 (ECA n°67 et 68)

Les compteurs doivent être remplacés afin de pouvoir facturer correctement les locataires, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

352 Bâtiment Rte de Genolier 1 (ECAn°70, 71 et 72)

Les travaux de rénovation de l'auberge ne devant pas commencer avant 1 an, une solution provisoire permettant la poursuite de son exploitation est en voie d'être trouvée, avec malheureusement une légère diminution du loyer à prévoir.

353 Bâtiment Grands Records (ECA n°431)

353.4803.000 Prélèvement sur fonds de rénovation bâtiments : un prélèvement sur le fonds de réserve pour travaux divers a été effectué, ce compte devant être supprimé lors du passage à MCH2

355 Stand de tir

Le stand de tir étant actuellement désaffecté, aucune dépense n'est prévue tant que l'étude globale relative à nos bâtiments ne sera pas réalisée.

357 Grande salle

Les charges et revenus de la grande salle sont désormais intégrés dans le chapitre 350 Bâtiment Rte de Trélex 1 (ECA n°92).

4. Travaux publics, Environnement et Urbanisme

41 Service technique

Le salaire relatif au pôle technique est enregistré dans ce chapitre. Le taux d'occupation est actuellement de 40%, contre 60% budgeté en 2024.

42 Service de l'urbanisme

Des honoraires subsistent pour les dernières étapes de la procédure du PACOM et une réserve est prise pour les éventuels recours. Un montant est également porté au budget pour finaliser le dossier de l'Oche ainsi que pour la réactivation de la création d'une zone artisanale au Grand-Pré.

Il est prévu d'étendre les licences de GeoConcept pour notre réseau d'eau.

Amortissements : CHF 6'500.- Plan directeur ; CHF 11'750.- PaCom

43 Routes

430.4800.000 Prél. s/fonds de réserve : un prélèvement sur le fonds de réserve a été effectué pour contrebalancer l'entretien régulier des routes.

45 Ordures ménagères et déchetterie

La reprise par BGS Compost de la gestion de la déchetterie génère un changement dans les coûts du personnel. En effet, en 2023 et 2024, la Commune paie un employé communal et BGS Compost rétrocède l'équivalent de 8h/semaine à la Commune, conformément à la convention.

En 2025, le plan prévu consiste en une reprise du personnel par BGS Compost, lequel nous recharge les coûts supplémentaires des horaires d'été.

46 Réseaux d'égout, d'épuration

Le réseau est analysé afin de permettre un meilleur entretien et d'éviter ainsi des travaux effectués dans l'urgence. Cela génère un coût à court terme, mais devrait permettre des économies sur la durée.

Le tarif de l'épuration de l'eau doit être revu à la hausse afin de couvrir les charges d'entretien du réseau. Le prix au m³ passera de 1,80fr/m³ à 2,50m³, soit le maximum prévu dans l'Annexe au Règlement sur l'Evacuation et l'Epuration des Eaux, relevant des compétences de la Municipalité.

Le montant de CHF 354.82 est prélevé pour équilibrer ce chapitre.

47 Environnement

Depuis 2024, les actions du PECC sont regroupées dans ce chapitre, y compris les subventions à recevoir.

5. Instruction publique et cultes

Les montants sont fournis par les écoles.

6. Police

65 Défense contre l'incendie

Les coûts de convivialité liés au SDIS sont désormais séparés.

7. Sécurité Sociale

710.365.1 Accueil de jour : L'accueil de jour a réalisé une perte de plus de 300'000 CHF en 2023 et une perte d'environ 400'000 CHF est attendue en 2024. Ces pertes devront malheureusement être compensées par les Communes. Suite à une séance de crise, il a

été convenu par les parties que ces pertes seront épongées au fil de 2025, avec un surcoût d'environ 14% par rapport au budget initial.

8. Services Industriels

81 Service des eaux

Une campagne de recherche de fuites sur le réseau ESP va être réalisée en 2025. Il est bien évidemment impossible à ce stade d'estimer les coûts de réparation ou autres qui s'en suivront. Mais dans le but de réduire le gaspillage de l'eau potable et agir sur les problématiques qui seront identifiées, ces travaux sont nécessaires.

L'externalisation de l'auto-contrôle génère des coûts qui sont en cours de chiffrage. En attendant, nous nous basons sur les coûts donnés par la commune de Trélex, qui a externalisé ces prestations depuis de nombreuses années. Il est important de relever que les coûts relatifs à ces tâches, effectuées par le Municipal, l'employé communal et les mandataires, n'étaient jusqu'ici pas imputés à ce dicastère.

Le prix de l'eau de boisson doit être augmenté de 1,20fr/m³ à 1,50fr/m³ afin de permettre d'équilibrer les comptes sans prélever sur le fonds de réserve.

82 Eclairage public

Des travaux relatifs à l'éclairage public sont prévus en 2025. Il est en effet prévu de remplacer les ampoules par des LED sur une période de 4 ans.

Ecritures comptables :

Amortissements du patrimoine financier	CHF	61'600.00
Amortissements du patrimoine administratif	CHF	312'780.00
Attributions aux fonds de réserve	CHF	0.00
Prélèvements aux fonds de réserve	CHF	205'354.02
Marge d'autofinancement	CHF	285'960.85

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GIVRINS

- Vu le préavis de la Municipalité n° 34/2024 relatif au budget 2025 ;
- Entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- **d'adopter le budget 2025 tel que présenté.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 28 octobre 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal lors de sa séance du 27 novembre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic

Le Secrétaire



Alain Blumenstein

Alexandre Good

Annexes : - Budget 2025
- Plan des investissements